



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du
mercredi 7 octobre 2015 à 20h00
au Complexe communal du Léman.

La 31ème séance de la présente législature 2011-2016 et 7ème de cette année 2015 est ouverte à 20h00 au Complexe communal du Léman par M. Pierre-Yves Brandt, Président pour cette année 2015-2016, qui adresse à toutes et à tous, ainsi qu'au public présent, une cordiale bienvenue.

Cette séance débute par une présentation de M. Olivier Français, Municipal des Travaux de la Ville de Lausanne. Il va nous entretenir sur les questions liées à la nouvelle STEP de Vidy.

M. le Président remercie M. Français pour sa disponibilité et ses explications très instructives.

Nous avons 8 points à l'ordre du jour. Vu le dépôt d'un postulat et d'une motion, au point 6 seront rajoutés les points 6 bis et 6 ter. Nous passons au point 1.

1. Appel

Effectif du Conseil	54	
Excusés	9	Mmes Fankhauser, Grzelak-Guidon et Willi MM. Equey, Gardet, Hanlon, Quintas, Richards et Wirth
Absents	3	Mmes Diserens et Poli M. Ribeiro
Présents	42	
Majorité absolue	22	

Les membres de la Municipalité sont présents.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 45 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2015

PV no 06/2015 du 2.09.2015.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

Mme Parent : à la page 11.12, Ce sont les chiens qui sont bien élevés et à la page 12, Il faut ajouter : Certains « cyclistes » sont corrects et plus bas : plutôt du partage de l'espace « entre piétons et vélos ».

M. Matthey : le PV est accepté par 49 voix, il doit s'agir de 39 voix.

M. Mouvet : à la page 7, dans mon intervention, il faut mentionner : sur la base d'une composition liée au nombre de chacun et plus bas : La seule question à se poser et celle de la légitimité : est-ce différent

M. del Boca : à la page 12, dans mon intervention, après ou un règlement, il faut ajouter : Saint-Sulpice a choisi le plan adopté en 1972 et révisé 30 ans plus tard, soit en 2001.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce PV.

Le PV no 06/2015 du 2.09.2015 est accepté par 39 voix et 2 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

M. le Président communique les événements qui ont marqué la vie de notre commune et de notre district :

- Vendredi 2 octobre et samedi 3 octobre 2015, c'est notre nouveau collège des Pâquis qui a été à l'honneur. Vendredi s'est tenue la cérémonie officielle. Samedi, le collège a accueilli un grand rassemblement festif auquel toute la population de notre commune a été conviée. Par une météo parfaite, les nombreuses personnes présentes ont pu visiter les lieux. Chacun aura été impressionné par cet ouvrage, sa luminosité, la technologie qu'il renferme au service de la connaissance. C'est que l'EPFL n'est pas loin. Certains auront même pu s'adonner au rêve d'un retour sur les bancs de l'école, le regard perdu au-delà des larges baies vitrées qui illuminent les classes. Tout ce qui fait que ce collège fait déjà naturellement partie du quotidien de nos enfants. Nous pouvons remercier chaleureusement les organisateurs, les membres du corps enseignant, les restaurateurs et les associations qui ont contribué à la réussite de ce bel événement.

Maintenant, M. le Président communique quelques dates à retenir :

Les prochaines dates du Conseil communal :

- Mercredi 18 novembre 2015
- Mercredi 16 décembre 2015

A l'échelon fédéral :

- 18 octobre 2015 : Election au Conseil national et 1^{er} tour de l'élection au Conseil des Etats.
- 8 novembre 2015 : 2^{ème} tour de l'élection au Conseil des Etats.

A l'échelon communal :

- 11 janvier 2016 : Délai pour le dépôt des listes pour le 1^{er} tour des élections communales.

Communications de la Municipalité :

M. le Syndic : Servitude de passage à pieds pour accès au Parc du Russel :

Estimant nécessaire d'avoir un accès piétonnier du Ch. du Bochet jusqu'au Parc du Russel, la Municipalité de Saint-Sulpice a, dans sa dernière séance, décidé de réactiver la servitude de passage à pieds qui longe sa propriété mise à disposition de la SCHO « Les Balcons du Léman » et celle de Mmes Jatton et Richerzagen. L'aménagement de ce chemin piétonnier du Ch. du Bochet au Parc du Russel, sera créé au printemps prochain, dès que son étude sera finalisée.

Au sujet de la réunion informelle, elle se passera exceptionnellement ce mois à la Salle du conseil et non pas à l'Espace 52. Ce sera le 31 octobre et le sujet est : « Solar Impulse ». Nous aurons le privilège d'avoir le bras droit du professeur Picard qui nous expliquera la gestion de ce tour du monde.

M. Allemann : vous avez peut-être vu dans la FAO que le Conseil d'Etat avait approuvé la nouvelle convention de Mèbre-Sorge. Il apparaît que la commune de Bussigny passera dans le collecteur Mèbre-Sorge et, après discussions concernant les modalités, une étude a été demandée aux boursiers des 5 communes qui forment l'entente actuelle ; suite à cette étude concernant l'implication financière, il a été décidé que Bussigny serait une commune d'amont, ce qui est financièrement intéressant sur le long terme. Faire entrer une 6^{ème} commune nous obligerait à créer une nouvelle entité avec tous les changements que cela implique.

Mme Merminod : selon le préavis 1/12, la Municipalité avait annoncé faire une étude pour une garderie communale dans les 3 pavillons occupés par les classes enfantines. Cette étude est arrivée à son terme et, on l'espère, nous vous présenterons d'ici à la fin de l'année, un préavis pour la création d'une garderie sur notre commune.

Concernant le taux d'occupation de l'UAPE, tous les repas de midi de lundi, mardi, jeudi et vendredi affichent complets, les groupes de l'après-midi sont complets et seuls les groupes du matin et le mercredi à midi ne sont pas complets. L'UAPE a pu répondre à toutes les attentes.

4. Préavis 11/15 : « Réhabilitation collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-Près-Renens, secteur Concorde/autoroute ».

M. Rodriguez a présidé la commission d'Épuration et M. Yves Allemann, Municipal, représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. Beck, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. Le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

M. del Boca : par curiosité, j'aimerais savoir, lorsque l'on fait un chemisage, combien cela prend par rapport au diamètre de la canalisation ?

M. Allemann : c'est très fin mais il y a deux technologies différentes. Une par thermo durcissement qui fait que les gaines sont légèrement plus épaisses, de l'ordre de 15 à 20 mm. Pour les gaines posées avec un système de durcissement aux ultra-violets, ces gaines sont plus fines. Dans le cas de Mèbre-Sorge, c'est toujours le 1^{er} choix qui est appliqué.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 11/2015;
- vu le rapport de la commission d'épuration chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

Décide à l'unanimité

1. D'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre (secteur 5 de la Concorde/Autoroute) sur le territoire de la Commune de Chavannes-Près-Renens.
2. D'accorder à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 270'000.- net TTC, selon les modalités décrites sous chiffre 4 du préavis 11/15 de la Municipalité.
3. D'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement selon les détails décrits sous chiffre 5 du préavis 11/15 de la Municipalité.

5. Préavis no 13/15 : « SDIS Chambronne – Harmonisation du tarif des interventions pour déclenchement intempestif du système d'alarme ».

M. Moser a présidé la commission et M. Jean-Paul Meyer, Municipal, représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à Mme Le Blanc, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. Le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

M. del Boca : est-ce que cela aura une incidence sur le coût du SDIS ?

M. Meyer : dans le dernier budget, il y avait un encaissement de CHF 45'000.-, ce qui diminuait les charges. Donc les recettes vont augmenter et les charges vont baisser.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 13/2015;
- vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

Décide par 40 voix et 1 abstention

D'accepter le préavis Municipal 13/15 tel quel :

- d'adopter l'harmonisation du tarif des interventions pour le déclenchement intempestif du système d'alarme relatif à la modification de l'annexe 1 du règlement intercommunal du SDIS Chambronne ;
- de charger la Municipalité de transmettre cette décision aux bureaux des Conseils communaux et Municipalités des communes d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens.

6. Dépôt du préavis municipal no 14/15 « Arrêté d'imposition pour l'année 2016 ». **Rapport de la commission de gestion et des finances.**

M. Dubuis a présidé la commission et M. Alain Clerc, Syndic, représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. Dijamatovic, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. Le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 14/2015;
- vu le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

Décide à l'unanimité

- d'adopter l'arrêté d'imposition de la Commune de Saint-Sulpice pour l'année 2016 tel qu'il figure en annexe du présent préavis, dont il fait partie intégrante.

6bis. Dépôt d'un postulat intitulé « Un village, une famille de réfugiés ».

Mme Parent lit le contenu du postulat.

M. le Président confirme que pour le bureau, ce postulat est recevable.

La Municipalité a un complément à apporter :

Mme Merminod : je tiens à vous remercier de nous avoir fait parvenir ce postulat et nous avons pu aussi nous renseigner. Je tiens à rappeler que l'accueil des réfugiés n'est pas de la compétence communale ; ceci est décidé au niveau de la Confédération. Ce que M. Rouge a fait, est une proposition transmise au niveau fédéral et une motion a été déposée. Pour l'instant, une commune ne peut pas prendre position. A Giez, il s'agissait d'une initiative personnelle, dans de propres appartements. Le Municipal de Renens nous confirme ne pas vouloir entrer en matière à ce sujet. Je fais partie d'un groupe « logements dans l'Ouest Lausannois », et c'est vrai qu'il y a un problème de logements, aussi bien pour les gens de

chez nous que pour des réfugiés. Dans le cadre du district, nous essayons de trouver des solutions. Par contre, si le Conseil Fédéral nous impose d'accueillir des réfugiés, nous devons bouger.

M. le Président ouvre la discussion :

M. Spaccapietra : je suis d'accord qu'il s'agit d'une compétence fédérale, mais suis étonné que la commune ne puisse rien faire. La question que je me pose est que M. le Syndic dit, si j'ai bien compris, avoir reçu une lettre de l'EVAM pour demander si la commune avait des logements. Quoi qu'il en soit, même si la décision est fédérale, c'est une attitude que je ne cautionnerai jamais, car il s'agit d'un drame.

M. le Syndic : effectivement, j'ai dit à M. Spaccapietra cet après-midi la même chose que Mme Merminod. Il s'agit d'une compétence fédérale conjointe le canton et via l'EVAM. Nous avons reçu un courrier de l'EVAM auquel nous avons répondu que la commune n'avait pas de logements disponibles.

M. Dubuis : il faut se préparer à cette perspective que le canton vienne un jour demander que l'on place ces gens.

Mme Merminod : La question se pose dans le cadre du district et nous sommes en train d'y réfléchir. Nous avons des contacts avec l'EVAM.

M. Wessner : Est-ce qu'il existe des statistiques par rapport aux gens qui sont dans le besoin dans notre commune ?

Mme Merminod : non, il n'y a pas de statistique, mais nous connaissons tous les cas difficiles.

M. Hunziker : si des particuliers souhaitent mettre à disposition des appartements, ils peuvent les louer à l'EVAM, je pense qu'ils leur accorderont un bon accueil.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce postulat, afin de le transmettre à la Municipalité.

Ce postulat est accepté par 28 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions.

Suite à la demande de M. Wessner, M. le Syndic confirme que la Municipalité va étudier la question mais qu'il est difficile de donner un délai.

6ter. Dépôt d'une motion intitulée « Aide financière pour locataires des logements protégés ».

M. Pache, motionnaire, lit la motion.

M. le Président confirme que pour le bureau, cette motion est recevable.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter car elle découvre cette motion à l'instant.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Chappuis : si j'ai bien compris, cela concerne exclusivement les coopérateurs de SCHO ?

M. Pache : je n'aimerais pas utiliser le terme exclusivement. Notre but est d'aider les personnes concernées par ces logements protégés. Peut-être que légalement, il ne sera pas possible d'octroyer une aide destinée uniquement à ces personnes.

M. Gyax : j'ai fait partie de cette commission et ce sujet avait été abordé, laissant la liberté à la Municipalité de faire, si le besoin se fait sentir, une proposition allant un peu dans ce sens. Cette motion a pour but d'éclaircir la situation. Il est évident que cela ne concernait que les « Balcons du Léman ».

Mme Merminod : effectivement, la Municipalité s'est penchée sur ce problème. Il semblerait, mais à vérifier, que nous devons faire un règlement d'aide au logement, basé sur les critères du canton et approuvé. Les loyers sont quand même déterminés, c'est-à-dire que nous n'allons pas aider une personne qui loge dans un appartement cher. Pour une personne, on compte CHF 1000.- de loyer pour un appartement de 2 pièces et pour un 2 ½ pièces on arrive à CHF 1200.-. Le problème, c'est que les loyers de la SCHO sont beaucoup plus élevés. La Municipalité de l'époque s'était engagée à aider à payer les charges de l'appartement protégé.

M. Pache : en réponse, j'aimerais attirer l'attention de Mme Merminod sur un point, soit que la loi cantonale au logement et son règlement ne s'appliquent pas dans ce cas. Cette loi concerne des familles de 2 adultes et en tous les cas un enfant.

Mme Merminod : j'aimerais compléter. C'est vrai qu'il s'agit d'une aide individuelle au logement destinée en premier lieu à des familles ou des résidents dans la commune depuis plus de 3 ans et qui ne bénéficient pas de l'aide sociale.

M. Panzera : je supporte complètement cette motion, car le but est que la Municipalité réfléchisse sur ce sujet et revienne devant le conseil avec une proposition détaillée, conforme

aux lois actuelles. Je rappelle que la Municipalité de l'époque nous avait parlé d'utiliser ces revenus de CHF 120'000.-. Cela ne concerne pas que les « Balcons du Léman » mais il faudrait établir un cadre de fonctionnement.

M. Clerc Laurent : il y a un aspect que j'ai de la peine à saisir. Je ne comprends pas pourquoi vous utilisez un revenu de la commune, alors qu'il devrait bénéficier à la collectivité. La manière dont cette motion est présentée consisterait à rendre les revenus à une société privée.

M. Jaton : la commune met à disposition un terrain avec droit de superficie à une coopérative, pour construire des logements protégés, pour que les loyers soient plus bas. Le coût de la construction a explosé, maintenant les loyers sont trop chers et l'on demande à la commune de participer financièrement.

M. Panzera : il ne s'agit pas d'aider une société privée, mais d'une contribution individuelle pour les personnes qui ne peuvent pas payer de tels loyers.

M. del Boca : on parle d'une aide financière aux logements protégés, cela veut dire que l'on exclut l'aide au logement régie par la loi vaudoise et seuls les loyers sont concernés. Les logements protégés ne sont pas destinés uniquement à des gens modestes, et je crois que c'est une erreur. En effet, des propriétaires de villas peuvent ne plus s'occuper des travaux de jardin et décident de vendre pour aller dans un tel logement.

M. Pache : cette motion ne fait rien d'autre que traduire le fait que je me sens un peu floué par les discours des 2 Municipaux de l'époque. En fait, la Municipalité avait dit que l'on allait fixer un taux assez élevé pour se donner plus de liberté. Nous avons très bien compris qu'il y avait des gens à Saint-Sulpice qui pourraient se payer de tels loyers et d'autres pas. On aurait pu baisser le taux à CHF 60'000.-, ce qui aurait fait baisser les loyers. Je rappelle qu'il s'agit simplement d'un dépôt de motion.

M. le Syndic : les paroles de M. Pache ne reflètent pas la réalité. Premièrement, lorsque plusieurs coopératives sont venues faire des projets à l'ancien Syndic, ce n'est pas la Municipalité qui avait fixé le montant du loyer DDP mais c'est une proposition de la SCHO qui a fait que le prix était plus intéressant que celui des autres sociétés. J'aimerais que l'on ne fasse pas l'amalgame entre les appartements protégés et les appartements sociaux. Si les loyers ont explosé, la Municipalité n'y est pour rien.

M. Jaton : à l'époque des discussions avec les commissions, deux éléments n'étaient pas connus ; on avait dit aider sur la partie supplémentaire des loyers, mais non sur le loyer. Maintenant ces deux éléments sont connus, car au niveau des loyers nous avons maintenant les chiffres, à savoir plus de CHF 2000.- pour un 3 ½ pièces et entre CHF 1500.- et CHF 1800.- pour un 2 ½ pièces. La taxe d'entrée est connue, à savoir CHF 500.- pour entrer dans la coopérative et 5 fois CHF 500.- pour entrer dans un 2 ½ pièces ; les gens qui peuvent se payer cela ont-ils vraiment besoin d'une aide communale ?

M. Gyga : je suis d'accord avec la Municipalité sur un certain nombre de points. C'est vrai qu'il y a eu 3 offres et ce n'est pas la Municipalité qui a fixé le prix, mais bien les intéressés. Je viens d'apprendre maintenant quels sont les loyers, car ils n'étaient pas connus à l'époque. Mais on constate qu'ils sont 20 % plus chers que ceux estimés. On pourrait, aujourd'hui, aider ceux qui n'ont pas l'apport de rentes complémentaires et autres. Pour conclure, je soutiens cette motion.

M. le Syndic : je voulais rappeler en parlant d'aide, que nous avons quand même pris pour CHF 100'000.- de parts dans cette société.

M. Jaton : lorsqu'un appartement est vide, aucun loyer ne rentre ! Si nous contribuons à un complément de loyer, c'est la SCHO qui en bénéficie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote concernant cette motion.

Cette motion est acceptée par 21 voix pour, 15 voix contre et 5 abstentions.

7. Communication des délégués aux conseils intercommunaux.

ARASOL : Mme Burrus : rien de spécial et le budget a été accepté.

AJESOL : pas de commentaire.

Conseil d'établissement de la Plantaz : pas de commentaire.

ORPC : M. Moser : pas de commentaire

PolOuest : M. Panzera : le budget 2016 a été accepté et il est sur le site internet, J'invite toutes les personnes à regarder ce budget, car il s'agit de CHF 25'000'000.- avec 80 % de salaires. Des informations ont été données concernant le fonctionnement des conseillers intercommunaux dont le rôle est important. Alors, n'hésitez pas à nous poser des questions. Actuellement il y a un audit concernant cette police pour lui donner l'accréditation auprès du Conseil d'Etat ; cette police va rejoindre les autres polices régionales.

SDOL : pas de commentaire.

APREMADOL : pas de commentaire.

8. Propositions individuelles et divers.

M. Gygax : j'ai eu le plaisir, le 25 septembre, de participer à la croisière pour les bénéficiaires de l'AVS et je tiens à remercier la Municipalité pour cette magnifique journée.

M. Gillot : la Société de développement, dans le cadre de la musique à Saint-Sulpice, va fêter ses 40 ans. Nous avons prévu d'organiser 4 concerts exceptionnels, plus 1 concert surprise. Ces concerts débiteront le 18 octobre et se termineront le 29 mai prochain, devant l'Eglise romaine, sur l'herbe ou sous chapiteau en cas de pluie ; il s'agira d'un concert classique puis d'un pic-nic suivi d'un bal.

M. Weber : dans le cadre des futures élections communales et municipales, l'Association « Saint-Sulpice Ensemble », organise une séance publique dans cette salle, le 27 octobre prochain.

M. Dubuis : nous avons beaucoup parlé de logements ce soir et je vais en rajouter « une couche ». Il y environ une année et demi, plusieurs conseillers communaux avaient lancé un postulat demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer un gîte pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. L'idée était que ce pèlerinage attire beaucoup de gens, croyants ou non ; or, il se trouve que Saint-Sulpice est sur cette route. Toute la périphérie Lausannoise ne dispose pas d'endroits pour les recevoir. L'idée était que cela permette de participer au rayonnement de Saint-Sulpice et apporter un plus aux commerçants du village. Je viens d'apprendre ce soir que l'une des pistes suivies est tombée, et j'aimerais savoir où en sont les recherches ?

Mme Merminod : en effet, la Municipalité préfère utiliser les 3 pavillons pour les enfants. Maintenant, le gros problème ce sont les locaux et je suis désolée de ne pas avoir, pour l'instant, de solutions.

M. Wessner : qu'en est-il des squatters au Col du Cygne ?

M. Meyer : la situation est toujours la même.

M. Hirsch : « Le Laviau » Aménagement de l'embouchure de la Venoge et création d'un nouveau port.

« Conjointement avec la commune de Préverenges, Saint-Sulpice a mandaté un bureau technique pour une étude de mise en valeur et l'établissement d'un nouveau PPA. Une présentation aux communes respectives aura lieu le 15 septembre 2015 à la Salle du Conseil M. le Président clôt la séance à 22h40 ». *Telle était l'annonce faite par notre Syndic lors de la séance du 17 juin dernier.*

Je me suis rendu à cette séance et ai été interpellé par M. le Syndic pour m'informer qu'il s'agissait d'une séance privée ; un habitant c'était aussi déplacé. Au vu de l'importance de ce projet, je considère que ce sujet est trop important pour être traité à huis clos. En conséquence, je demande à la Municipalité d'informer le conseil de manière transparente, systématique et exhaustive des préparations et discussions en cours, soit maintenant ou lors d'une prochaine séance.

M. le Syndic : effectivement, j'ai informé qu'il y avait une séance d'information, mais je n'ai pas dit qu'elle serait publique. La seconde personne concernée venait aussi de Saint-Sulpice et avait aussi mal interprété cette communication. Nous avons mandaté le bureau Plarel et il s'agissait d'une préséance provisoire pour l'élaboration d'un PPA. Nous sommes loin d'avoir quelque chose à vous communiquer aujourd'hui et la commission du Laviau sera impliquée, ce qui permettra la transparence.

Mme Berner : est-ce que le terme « aide au logement » pourrait être repris par le groupe de travail du développement durable ?

M. Wessner : Pourrait-on avoir des nouvelles concernant la parcelle « Pestalozzi » ?

M. Jaton : le plan de quartier des Jordils privé a été mis au concours et les travaux ont été jugés. Le choix était difficile entre 2 projets et une nouvelle séance a été organisée. Le choix a été fait et une séance privée est organisée par le propriétaire pour présenter aux 6 candidats le choix décidé.

M. Rodriguez : je remarque que le chantier du bâtiment des Crêtes avance correctement et je souhaiterais savoir si le budget et le planning sont respectés ?

M. Jaton : le budget est tenu et le planning également. Nous faisons un projet participatif avec les employés communaux et on se dirige vraisemblablement vers un guichet unique qui permettra de répondre à environs 80 % des questions. Pour le 20 % restant, la responsabilité de ce guichet sera d'orienter les gens vers les services concernés.

M. Rodriguez : est-ce que les appartements sont déjà réservés ?

M. Jaton : pour l'instant non.

M. Chappuis : sauf erreur, ces parcelles Pestalozzi ne sont pas en PGA mais dans une zone où un PPA devrait être adopté, alors je m'étonne que la maîtrise de l'ouvrage félicite déjà le lauréat, alors que les droits à bâtir n'ont pas encore été avalisés ?

M. Jaton : il y a deux manières de faire, soit on élabore un PPA puis on organise un concours après sur la base du PPA adopté soit on organise un concours et le PPA est élaboré après. Dans le règlement du concours, nous avons imposé un certain nombre de choses, ainsi qu'une surface d'utilité publique de minimum 1000 m², donc il y aura un parc public, ainsi qu'un certain nombre de logements à loyers modérés.

M. Panzera : une colline de 2,5 m s'est construite à l'intérieur du village à savoir l'excédent de terre prélevée. Elle dérange passablement de voisins et j'aimerais connaître le statut de cette colline ?

M. Jaton : lors de la mise à l'enquête, il a été mentionné une sorte de vallonement dans cette zone avec cheminement, vu qu'elle classée en zone verte. On bénéficie d'un droit de passage et concernant la hauteur de cette colline, elle ne devra pas dépasser les 2 mètres d'une haie.

M. Piller : elle est bien plus haute et ils ont déjà planté des arbres.

M. del Boca : le mercredi 3 juillet 2013, nous avons eu une séance extraordinaire basée exclusivement sur le nouveau complexe scolaire. Un crédit de CHF 21'500'000.- était demandé et j'ai compté 29 interventions, ce qui démontre l'intérêt sérieux pour un tel préavis. Finalement le 28 août 2013, le conseil accorde un crédit à la Municipalité de CHF 21'500.000.- le plus important de son histoire. Durant 2 ans, le conseil a été régulièrement informé sur l'évolution du projet. Le 2 avril 2015, nous avons eu l'occasion de visiter le chantier impressionnant et 6 mois après, soit le 2 octobre 2015, le résultat est apparu. Je tiens à féliciter la Municipalité pour l'excellent travail réalisé qui fait envie à d'autres communes.

L'assemblée applaudit.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la séance à 22 h 40.



M. Pierre-Yves Brandt

M. Daniel Giroud